

LES PREMIÈRES RENCONTRES DE CRÉTEIL A LA FACULTÉ DE PARIS XII

Confirmant s'il en était besoin le rapprochement « Palais de Justice/Université » qui s'est opéré depuis déjà quelque temps, les « premières RENCONTRES DE CRETEIL » se sont tenues le jeudi 27 septembre à la faculté de droit de PARIS XII.

Pour cette première manifestation, ses organisateurs avaient choisi de s'intéresser au parquet sous un intitulé propre à résumer à lui seul la situation actuelle de ce rouage essentiel de l'institution judiciaire : « DEMAIN, LE MINISTÈRE PUBLIC : JUSTICE OU RÉPUBLIQUE ? ».

On aura compris qu'il s'agissait de débattre sur le point de savoir qui des « modernes » ou des « classiques » allaient emporter les destinées du Ministère Public, aujourd'hui de plus en plus écartelé entre deux logiques à première vue incompatibles : l'une, celle des « classiques », prônant que « Rome soit de nouveau en Rome » et que le Ministère Public retrouve son visage originaire, celui du magistrat au service de la loi et de l'ordre public et comme tel soumis à l'autorité directe de l'exécutif, l'autre, celle des « modernes », ayant pris acte des bouleversements actuels que connaissent les pratiques judiciaires, de plus en plus contrariées par la conception anglo-saxonne du procès équitable et préconisant un nouveau statut pour le parquet qui consisterait à rompre l'unité du corps des magistrats en plaçant les procureurs sous l'autorité d'un « Procureur de la Nation », sorte d'équivalent de l'attorney general dans les traditions judiciaires de la common law.

Les échanges de points de vue entre les intervenants furent d'une rare intensité. Il est vrai que l'on avait affaire à des praticiens d'envergure. On entendit tour à tour Monsieur Aurélien MARTINI, ATER à la faculté de droit de PARIS XII, Monsieur Jean-Paul CONTANT, Procureur adjoint près le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, Monsieur Thierry FRAGNOLI, Vice-Président chargé de l'instruction près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, Monsieur Pierre PAINSET, Commissaire Divisionnaire à CRÉTEIL, Madame Françoise BARBIERCHASSAING, Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, Monsieur PEIMANE GHALEH-MARZBAN, secrétaire général du parquet général de la Cour de Cassation, notre confrère Sébastien REVAULT-D'ALLONNES, Membre du Conseil de l'Ordre et chargé du groupe de défense pénale, Monsieur Eric MATHIAIS, Maître de conférences, Monsieur Rodolphe JUYBIRMAN, Magistrat détaché, et notre ancien confrère Jean-Yves LEBOUILLONNEC, député maire de CACHAN.

Tous nous firent part de leur analyse dont la synthèse, exprimée avec intelligence par Madame le Doyen Nicole GUIMEZANES, peut se résumer en deux idées force : la première est que le procureur est le nouvel homme fort du système judiciaire et que cette puissance en inquiète beaucoup, y compris les procureurs eux-mêmes, la seconde est que nos institutions patinent et ne parviennent pas à concilier ce qui, après tout, serait conciliable : un parquet au service de l'intérêt général mais un parquet au service aussi de la défense des libertés et des droits fondamentaux.

S'il est en tout cas un point acquis tant par les « modernes » que par les « classiques », c'est le succès de cette journée qui augure favorablement les prochaines rencontres de CRETEIL.

Antoine BOLZE *Co-directeur de l'IEJ de la faculté de droit de PARIS XII, Président de l'APM*